



# SOCIÉTÉ SAUMON DE LA RIVIÈRE ROMAINE

Mission Régénération

Tshetshiaianishkat kanuenitamuakaniht anitshenat tshe taht

**PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2017-2021**

**Septembre 2017**

Référence à citer :

SSRR. 2017. Programme de restauration de la rivière Romaine : Plan d'action quinquennal 2017-2021. Société Saumon de la Rivière Romaine, 11 p.

## Mise en contexte

La rivière Romaine, l'un des grands cours d'eau de la Moyenne Côte-Nord, coule du nord vers le sud sur une distance de près de 500 km. Elle se jette dans le golfe du Saint-Laurent entre la municipalité de Havre-Saint-Pierre et l'agglomération innue de Ekuanitshit. En 1997, Hydro Québec amorçait des études d'avant-projet portant sur l'aménagement possible d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine. Ces études ont confirmé que le saumon atlantique fréquente les 51 premiers kilomètres de la rivière jusqu'à un obstacle infranchissable, La Grande Chute, et un tributaire, la rivière Puyjalon. En outre il a aussi été démontré que les saumons de ces deux cours d'eau appartiennent à deux populations génétiquement distinctes et que leurs effectifs étaient alors très faibles.

En 2007, le Gouvernement du Québec a autorisé Hydro-Québec à réaliser un projet constitué de quatre barrages-réservoirs, chacun équipé d'une centrale de production électrique à la condition, parmi d'autres, de procéder à la restauration de la population de saumon.

Pour s'acquitter de cette obligation, Hydro-Québec a créé en 2011 une société indépendante, la Société saumon de la rivière Romaine (SSRR), chargée de concevoir et mettre en œuvre les actions permettant d'assurer la restauration de la population de saumon. Les mandats conférés à la Société sont les suivants :

1. Réaliser la conception, la mise en œuvre et le suivi d'aménagements qui permettront de restaurer la population de saumon et d'augmenter la capacité de production salmonicole de la rivière Romaine et de ses tributaires.
2. Accompagner et appuyer Hydro-Québec dans la mise en œuvre d'études et de travaux de restauration du saumon.
3. Communiquer avec le public, les organismes et le secteur privé aux fins d'information concernant les activités de restauration de la population de saumon.
4. Prendre toute autre mesure accessoire ou connexe à l'exécution de sa mission ou à l'exercice de ses autres pouvoirs.
5. La Société poursuivra ses opérations sans gain pécuniaire pour ses membres et tous profits ou autres accroissements de la Société seront employés à favoriser l'accomplissement de ses objets.

Hydro-Québec a attribué à la SSRR une somme de 20 M\$ pour s'acquitter de ces responsabilités sur un horizon de 20 ans.

Un autre organisme indépendant, la Société Tshitassinu, dont le mandat est de gérer les ressources fauniques du bassin versant de la rivière Romaine a aussi été créé conformément aux ententes intervenues entre le Gouvernement du Québec, Hydro-

Québec et la communauté de Ekuanitshit. La gestion de l'exploitation du saumon, incluant la pêche traditionnelle des autochtones, la pêche sportive de même les activités de surveillance de la pêche concernent cette société. Il s'agit là d'une responsabilité qu'elle exerce en collégialité avec le Gouvernement du Québec, le Conseil des Innus de Ekuanitshit et l'Association des chasseurs et pêcheurs sportifs de Havre-Saint-Pierre.

À l'évidence, l'exercice du mandat attribué à Tshitassinu est un complément nécessaire à la réalisation et au succès du programme de restauration déployé par la SSRR. Or, en 2011, peu de temps après la création de cette société, vu l'état précaire de la population du saumon atlantique dans la rivière Romaine, le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) interdisait toute forme de pêche sur la rivière. Cette situation a fait en sorte que la Société Tshitassinu n'a pas eu à mettre en place un plan d'exploitation et de protection du saumon de la rivière Romaine.

La même année, invoquant le droit autochtone, le Conseil des Innus de Ekuanitshit (CIE) adoptait un règlement interne autorisant les membres de cette communauté à pratiquer la pêche sur la rivière Romaine. Puis en 2014, le CIE élaborait un Plan de pêche édictant des règles encadrant l'exercice des activités traditionnelles de pêche au saumon sur cette rivière. La SSRR, reconnaissant la nécessité de la mise en place de modalités de gestion et de contrôle de la pêche des Innus, s'est associée au financement et au suivi du Plan de pêche dans le but de favoriser l'atteinte de son objectif de restauration de la population de saumons.

## **Processus de restauration**

La restauration d'une rivière à saumon consiste en l'application d'un certain nombre de mesures d'ordre technique, biologique et social permettant à une population de saumons de passer d'un niveau sous optimal à un niveau plus élevé dans le but d'atteindre ou de se rapprocher de la capacité de support de l'habitat et de maintenir à long terme des effectifs suffisants pour assurer le maintien de la population de façon naturelle. Pour réussir une telle entreprise, non seulement faut-il disposer d'un savoir-faire en aménagement de l'habitat et des populations de poissons, de connaissances scientifiques et techniques et de budgets adéquats, mais il faut aussi pouvoir bénéficier de l'appui des communautés locales et tenir compte des éventuels bénéficiaires d'une telle démarche.

Le mandat imparti à la SSRR et le budget dont elle dispose lui permettent d'élaborer et de mettre en œuvre des actions pour réaliser le programme de restauration. Celles-ci s'articulent autour des trois grands axes:

1. Acquisition de connaissances des aspects biologiques et sociaux ;
2. Interventions biologiques, aménagements de l'habitat et suivi de performance;
3. Éducation, sensibilisation et formation.

Dès le départ, la SSRR s'est dotée d'un Comité d'expertise scientifique (CES) dont les conseils guident le choix des actions entreprises pour restaurer la population de saumon.

### **Objectifs biologique et sociologique**

Selon le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP, 17 avril 2009), le programme de restauration devra atteindre les objectifs suivants :

1. La restauration des populations à des niveaux acceptables ou suffisants pour en assurer la pérennité dans un contexte d'exploitation rationnelle de la ressource;
2. L'amélioration et l'augmentation des habitats de qualité disponibles pour la reproduction, l'alimentation et l'alevinage, également dans un objectif de pérennité;
3. La sensibilisation des populations locales et régionales (minganoise et innue) à l'état des habitats et de la ressource afin d'améliorer la gestion de son exploitation.

### **Établir une cible de restauration**

L'objectif biologique du programme de restauration peut s'exprimer de trois façons:

- Le nombre de smolts produits par la rivière ;
- Le nombre de saumons adultes de retour en rivière après leur séjour marin ;
- Le nombre de saumons adultes requis pour assurer une production optimale de smolts.

Le MFFP utilise cette dernière valeur pour la gestion des populations de saumons de l'ensemble des rivières à saumon du Québec. Dans le jargon technique, cette valeur est appelée le seuil de conservation optimal. Il n'est pas clair si c'est de cette valeur dont il est question au premier objectif fixé par le MDDEP (2009) ou d'une valeur qui pourrait être inférieure au seuil optimal mais biologiquement suffisante.

Dans le cadre du Plan de gestion du saumon 2016-2026, le MFFP a revu les seuils de conservation pour l'ensemble des rivières du Québec et a développé un modèle global de gestion biologique qui a été appliqué à la rivière Romaine (MFFP, 2016). Le Plan de gestion détermine deux points de référence importants pour la rivière Romaine, soit le seuil de conservation démographique évalué à  $\pm 497$  saumons (1 996 136 œufs déposés dans les frayères) et le seuil de conservation optimal évalué à  $\pm 1\,600$  saumons (6 428 429 œufs).

La règle d'application générale prévoit qu'en deçà du seuil démographique, aucune exploitation avec prélèvement du saumon n'est autorisée, sauf si la pêche est contrôlée par un organisme gestionnaire. Dans ce cas, seule la pêche au madeleineau peut être autorisée de manière restreinte. Au fur et à mesure que l'abondance d'une population

passer du seuil démographique au seuil de conservation optimal, l'exploitation avec prélèvement peut augmenter pour atteindre un plateau autour d'une valeur qui permet d'assurer la conservation à long terme de cette population.

Mentionnons que le seuil de conservation optimal utilisé dans le cadre du Plan de gestion 1999-2015 s'établissait à 4 058 000 œufs, équivalant à  $\pm$  1 010 saumons. La nouvelle valeur du seuil de conservation représente donc une augmentation de 58% par rapport à l'ancienne valeur. L'évaluation actuelle des seuils de conservation des grandes rivières de la Côte-Nord présente de grandes marges d'imprécision. D'une certaine manière l'écart entre la valeur du seuil de conservation optimal de 1999 et celle de 2016 en est justement le reflet. En effet, d'une part, les grandes rivières du Québec sont sous-représentées dans le modèle statistique utilisé pour calculer les seuils de conservation et, d'autre part, les grandes rivières de la Côte-Nord, en particulier, comportent de nombreux habitats atypiques dont le potentiel salmonicole pourrait être surévalué par ce modèle.

Or déjà en 2012, le CES, tenant compte des biais inhérents à la méthode alors en vigueur (largeur excessive, habitats atypiques), avait suggéré d'utiliser une valeur d'environ 800 reproducteurs comme objectif de montaison (nombre de saumons adultes de retour en rivière) à atteindre au cours du programme de restauration de la population de saumon de la Romaine.

En résumé, l'objectif quantitatif du plan de restauration qui servira à juger de la réussite ou non du plan de restauration repose sur des bases qui auraient avantage à être revues.

## Planification par période quinquennale

L'expérience vécue ailleurs au Québec sur différentes rivières ayant fait l'objet de projets de développement (Mitis, Madeleine, aux Rochers) suggère qu'il faut une vingtaine d'années avant qu'il y ait suffisamment de saumons adultes en rivière avant de permettre une exploitation avec prélèvement. Par ailleurs, la planification sur une base quinquennale comporte une certaine résonance biologique en ce sens qu'elle correspond à la durée moyenne du cycle vital du saumon de la rivière Romaine. En outre, elle permet, en cours de projet, d'évaluer et de réaligner au besoin le plan de restauration. Nous en sommes à cette étape.

Le premier plan quinquennal correspondait à la **mise en place** du programme de restauration. Le second plan quinquennal sera placé à l'enseigne de la **consolidation et l'ajustement** du programme de restauration en fonction des résultats observés. Le troisième plan quinquennal permettra au programme de restauration d'atteindre sa **maturité** ou sa **vitesse de croisière**. Le quatrième plan quinquennal sera marqué par l'**évaluation des résultats** et la **préparation de l'après-programme** de restauration.

## **Le plan d'action 2012-2016 : où en sommes-nous rendus ?**

La mise en place d'un programme d'ensemencement d'alevins issus de saumons originaires de la rivière Romaine constitue le principal acquis du premier plan quinquennal. Ce plan s'appuie sur l'action concertée du Laboratoire de recherche en sciences aquatiques (LARSA) de l'Université Laval et sur la mise en service de la nouvelle station d'incubation localisée à Havre-Saint-Pierre. Les résultats obtenus à ce jour sont encourageants et justifient la consolidation de cette intervention.

La mise en œuvre en 2014 du Plan de pêche des Innus de Ekuanitshit dans la rivière Romaine, fruit d'une collaboration entre la SSRR, le Conseil des Innus de Ekuanitshit et Sécurité Innu, présente à ce jour un bilan positif. Bien que le contrôle du Plan de pêche des Innus ne relève pas de l'autorité de la SSRR, il y va de l'intérêt du projet de restauration de voir à ce que cette activité se poursuive.

Des projets de recherche, réalisés avec la participation de l'Association des chasseurs et pêcheurs de Havre-Saint-Pierre, ont permis le maintien d'une certaine activité de pêche à la ligne, tout en obtenant l'appui de ses membres à une activité scientifique du projet de restauration.

Des actions ont également été déployées afin d'informer les populations locales/régionales et de favoriser leur adhésion au projet de la SSRR. Ces actions de communication doivent être maintenues.

Enfin, différents scénarios de retours de saumons ont été élaborés. Les projections (2012-2036) montrent que le programme de restauration permettra d'augmenter le nombre de saumons si tout est mis en œuvre pour diminuer la mortalité durant la durée du programme par le contrôle de l'exploitation par la pêche et pour supplémer la population de saumons par desensemencements.

## **Plan d'action quinquennal 2017-2021 : ce qu'il faut poursuivre et entreprendre**

L'atelier de travail du CES de 2017 a réuni un groupe élargi de scientifiques provenant du milieu gouvernemental, universitaire en plus des membres permanents du comité. Une mise à jour du bilan des actions en cours leur a été présentée de même que des orientations pour le prochain plan quinquennal. Les participants ont constaté que la mise en place du projet de restauration est bien amorcée et ils ont soumis leurs recommandations pour le prochain plan quinquennal (Caron et Côté, 2017). C'est en s'appuyant sur ces recommandations que la SSRR a élaboré le plan quinquennal 2017- 2021.

## ***Actions à poursuivre***

### **1. Élevage de smolts, incubation des œufs et ensemencement d'alevins**

Les activités d'élevage des smolts au LARSA jusqu'à maturité, d'incubation des œufs à la station piscicole de la Romaine et d'ensemencement des alevins non nourris devront toutes se poursuivre.

### **2. La cryoconservation et l'optimisation des espaces pour les élevages**

Le nombre de saumons en élevage sera ajusté en fonction du nombre d'alevins requis pour ensemencher la rivière et pour tenir compte de la productivité obtenue à ce jour dans l'élevage. Afin d'optimiser l'utilisation de l'espace et de réduire les coûts de l'élevage des saumons adultes, le projet de cryoconservation du sperme des mâles amorcé à l'automne 2016 sera évalué. Si les résultats s'avèrent concluants, une partie du sperme récolté lors de la première maturation des mâles sera préservée pour le futur, ce qui évitera de maintenir ces mâles en bassins d'élevage. Par contre, après la première ponte, les femelles seront gardées en captivité et reconditionnées afin d'obtenir une seconde récolte d'ovules (œufs).

### **3. Le microbiote et la survie des alevins ensemencés**

Le projet portant sur le microbiote des saumons se poursuivra. Il vise à mesurer le degré de ressemblance ou de différence du microbiote entre les saumons sauvages et les saumons élevés en station piscicole. Les résultats pourraient éventuellement permettre d'optimiser les techniques d'élevage ou d'incubation.

## ***Actions à entreprendre ou à intensifier***

### **1. Promouvoir la mise en place d'un plan de gestion global sur la rivière**

Aucun programme de restauration, serait-il le plus perfectionné du point de vue technique, ne saurait réussir sans la mise en application d'un plan de gestion de la pêche prévoyant les conditions d'exploitation qui devront prévaloir lorsque les bénéfices des actions entreprises commenceront à se manifester. En d'autres mots, il faut s'assurer que les retours de saumons obtenus par les ensemencements servent en premier lieu à augmenter le nombre de saumons disponibles pour la fraye si l'on veut avoir un résultat durable sur le rétablissement de la population de saumons.

Dans le cas spécifique de la rivière Romaine, le défi est important. Il faut développer un plan de gestion qui tient compte de l'environnement social dans lequel il s'appliquera, un milieu caractérisé par la présence de deux communautés, les Innus d'Eukuanitshit et les Minganois de Havre-Saint-Pierre. Dans des situations comparables ailleurs au Québec ou



dans d'autres juridictions, il a été possible de parvenir à ce résultat lorsque les deux groupes acceptent de reconnaître les particularités et besoins de chacun.

Bien que la responsabilité de ce plan de gestion relève du MFFP, la SSRR est un acteur incontournable de celui-ci et doit collaborer à sa conception, ne serait-ce que par l'importance des activités qu'elle mène pour la mise en valeur du saumon dans la rivière Romaine, et comme ce fut le cas pour l'élaboration et l'assistance accordée à l'application du plan de pêche traditionnelle adopté par le Conseil d'Eukuanitshit.

## **2. Revoir la cible de restauration à atteindre**

Le projet ne saurait atteindre une cible qui excèderait le potentiel biologique des habitats de la rivière. Or, il est difficile d'évaluer correctement la « capacité de support » de la rivière Romaine à cause de ses caractéristiques particulières: fond sablonneux comportant peu de gravier, profondeur et largeur importante, écoulement lent en période estivale, concentration des zones de fraie à très peu d'endroits, autant de facteurs reconnus peu ou pas favorables à la production de saumons juvéniles. La rivière Romaine, tout comme plusieurs autres grandes rivières de la Côte-Nord, possède une taille et des caractéristiques qui n'ont pas pu être évaluées correctement par les modèles d'estimation de potentiel salmonicole utilisés à ce jour. Puisqu'il relève de la responsabilité du MFFP de gérer les populations de saumons et d'établir les seuils de conservation, il est nécessaire que la SSRR travaille avec cet organisme afin de définir une démarche scientifique qui permettra d'obtenir une cible de restauration reflétant le potentiel réel de cette rivière. La SSRR aura également avantage à diffuser les résultats de ses travaux à la communauté scientifique, la rivière Romaine pouvant ressembler à plusieurs autres rivières de la Côte-Nord.

## **3. Sensibiliser la population à la conservation du saumon et aux actions de la SSRR**

Tant pour la qualité de sa chair que pour sa combativité, la pêche au saumon est une activité d'une grande importance, particulièrement pour les communautés locales de Ekuantitshit et de Havre-Saint-Pierre mais aussi du Québec en général. Lorsque pratiquée de façon non contrôlée, la pêche peut constituer un facteur important de mortalité contribuant à la diminution des stocks.

Compte tenu de ces observations, si l'on entend rétablir les populations de saumons des rivières Romaine et Puyjalon, une attention toute particulière doit être apportée à la sensibilisation des populations locales à la fragilité de cette ressource face à la pêche et à la nécessité d'en contrôler l'exploitation. Pour cela, il faut informer adéquatement les Minganois et les Innus du bien fondé et des objectifs du programme de restauration, des activités en cours et projetées sur la rivière, des travaux d'aménagement de l'habitat et des résultats attendus.

Le programme scolaire « Histoire de saumon », démarré dans les écoles de la région en 2017, sera poursuivi et bonifié pour faire une place plus importante aux informations portant sur les projets de la SSRR en cours. Des rencontres publiques auront lieu pour présenter l'évolution des travaux. Les médias locaux et régionaux seront mis à profit pour diffuser au moment opportun de l'information sur les activités en cours de réalisation. Des articles seront soumis dans les hebdomadaires et revues "grand public" de manière à rejoindre une plus large audience. Le site internet de la SSRR sera mis à jour régulièrement afin de communiquer rapidement l'état d'avancement des différentes activités ou toutes informations concernant la SSRR susceptibles d'intéresser la population.

#### **4. Partenariat de recherche et réduction des frais d'opération**

Le projet d'élevage de smolts jusqu'au stade adulte se révèle générateur d'une grande quantité de connaissances nouvelles, ouvrant la voie au développement de recherches universitaires utiles à ses propres fins comme à celles de tout autre projet de restauration de même nature. La SSRR pourra se positionner comme partenaire de ces recherches, lui permettant ainsi d'atteindre ses objectifs opérationnels tout en contribuant à réduire ses coûts qui pourraient baisser grâce à des demandes de subvention de recherche.

### **Aspect financier**

Le premier plan quinquennal a mobilisé une somme de près de 9 M\$ non seulement pour structurer la SSRR, mais surtout pour mettre en œuvre l'élevage des smolts, la production d'œufs, l'ensemencement d'alevins, la construction de la Station d'incubation, à l'accompagnement et au suivi du Plan de pêche des Innus et à la pêche scientifique. Le second plan quinquennal nécessitera encore des sommes importantes évaluées à 5,3 M\$ pour compléter les travaux d'immobilisation de la station d'incubation, pour réaliser son opération annuelle, effectuer les ensemencements d'un grand nombre d'alevins et le suivi des rendements de ceux-ci.

Au terme du second plan quinquennal, le budget aura été largement entamé. La situation budgétaire pourrait donc s'avérer cruciale lors de la planification des deux derniers plans quinquennaux. Pour parvenir à ses fins avec le budget qui lui a été accordé, la SSRR devra revoir, en cours du présent exercice, l'ensemble de ses activités/coûts de manière à :

- Optimiser l'étalement du budget actuellement disponible de manière à assurer le fonctionnement de la station d'incubation jusqu'à la fin projet.
- Permettre à des partenaires d'utiliser les installations de la SSRR moyennant une juste contribution financière aux coûts d'exploitation de cet équipement.
- Rechercher des partenaires externes pour participer aux études et travaux sur la rivière.

Le tableau 1 dresse la liste des actions à prendre annuellement et le budget qui devrait leur être accordé.

## En résumé

À l'aube du second plan d'action quinquennal, il est clair que la restauration du saumon de la rivière Romaine est bien amorcée et qu'elle entre maintenant en phase opérationnelle. Certes, ce plan fera l'objet d'ajustements au fur et à mesure que s'accumuleront les résultats de suivi et les travaux de recherche en cours. Pour l'instant, il constitue toutefois la base décisionnelle du projet de restauration. Lesensemencements de saumons au stade de l'alevin demeureront la pierre angulaire du plan de restauration. Le stock parental proviendra essentiellement de smolts provenant des rivières Romaine et Puyjalon élevés au LARSA jusqu'au stade adulte. Les plans de fécondation contribueront au maintien de la diversité génétique. Afin de consacrer un maximum d'espace en pisciculture à l'élevage des femelles, le sperme des mâles sera cryoconservé. Les œufs fécondés seront transportés par avion à Havre-Saint-Pierre où ils seront incubés jusqu'au stade alevin à la station piscicole de la SSRR. Lesensemencements respecteront la rivière d'origine.

Il faut se pencher dès maintenant sur l'objectif à atteindre afin d'établir une cible réaliste ajustée au potentiel biologique de la rivière Romaine. Si ce potentiel est surévalué, comme semble l'indiquer quelques éléments présentés au comité scientifique, il sera impossible d'atteindre la cible de restauration actuellement proposée, d'où l'importance de fixer un objectif réaliste.

Les premiers retours de saumons provenant desensemencements se manifesteront à partir de 2018-19. Il est primordial qu'un plan de gestion ou de cogestion globale intégrant la pêche traditionnelle des Innus et également la pêche sportive soit mis en place de manière à éviter que les premiers bénéfices des efforts consentis ne servent qu'à soutenir temporairement une exploitation qui ne pourra perdurer à long terme. La part la plus importante des retours de saumons produits par le programme de restauration doit servir en premier lieu à augmenter le nombre de saumons se reproduisant avec succès dans la rivière afin de se rapprocher le plus possible de la pleine capacité de production salmonicole de la rivière.

Nous avons une occasion unique de restaurer de façon durable la population de saumons de la rivière Romaine et d'en faire un succès au plan biologique. Saurons-nous en faire également un succès sur le plan social? Les citoyens représentés au sein de la SSRR, autant les Innus que les Minganois, mais aussi les jeunes de notre société, sont en droit de s'attendre à bénéficier, à leur tour, de la présence du saumon dans la rivière Romaine pour de nombreuses années.

## Références consultées ou citées

Caron, F. et Y. Côté (éd.). 2017. Compte rendu de la réunion du Comité d'expertise scientifique, 23 et 24 mars 2017. Société Saumon de la Rivière Romaine. 63 p.

Genivar. 2002. Aménagement hydroélectrique de la Romaine-1 – Étude de la population de saumon atlantique de la rivière Romaine en 2001. Rapport présenté à la direction Environnement et services techniques, Hydro-Québec par le Groupe conseil GENIVAR. 119 p. et 10 annexes.

Hydro-Québec. 2016. Suivi environnemental du saumon atlantique – Synthèse des connaissances acquises 1999-2014 - Complexe de la Romaine. Préparé par Patricia Johnston, Hydro-Québec Innovation, équipement et services partagés pour Hydro-Québec Production. 168 pages. (*À paraître*).

Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs. 2009. Rapport d'analyse environnementale pour le projet d'aménagement du complexe hydroélectrique de la rivière Romaine sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Minganie par Hydro-Québec. Direction des évaluations environnementales. Dossier 3211-12-086, 17 avril 2009. 121 p

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. 2016. Plan de gestion du saumon atlantique 2016-2026. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction générale de l'expertise sur la faune et ses habitats, Direction de la faune aquatique, Québec, 40 p.

**Tableau 1. Actions proposées et calendrier de réalisation pour la restauration du saumon de la rivière Romaine (2017-2021)<sup>1</sup>**

Action	Mandataire	Budget annuel (x 1 000 \$) <sup>2</sup>				
		2017	2018	2019	2020	2021
<b>Administration</b>						
• Travaux du Conseil d'administration de la Société	Société	70	70	70	70	70
• Services administratifs (gestion, comptabilité, coordination, rapports annuels et d'activités)	FQSA	235	235	235	235	235
<b>Interventions biologiques, aménagements et suivi de performance</b>						
• Opération de la station piscicole de la Société (incluant incubation des œufs, et alimentation des alevins et smolts s'il y a lieu, et entretien des lieux, électricité, taxes)	Firme privée et/ou Société	185	185	185	185	185
• Capture de saumons sauvages dans la Romaine (Pêche scientifique) via Association C&P	Association	5	5	5	5	5
• Capture de smolts dans la rivière Romaine pour élevage au LARSA	Firme privée	15		15		
• Élevage de smolts jusqu'à une taille adulte, production d'œufs et envoi par avion	LARSA	205	180	180	180	180
• Ensemencement des alevins issus des incubateurs (Station piscicole + LARSA)	Firme privée	100	100	100	100	100
• Caractérisation génétique de 300 poissons capturés (suivi performance interventions)	Université Laval	55	40	40	40	40
• Suivi de population de saumon au stade de smolt (dévalaison) dans la Romaine	Firme privée	Suivi HQ	Suivi HQ	Suivi HQ	Suivi HQ	Suivi HQ
• Dénombrement des nids de saumon dans la Romaine et Puyjalon	Firme privée	Suivi HQ	Suivi HQ	Suivi HQ	Suivi HQ	Suivi HQ
• Conseils techniques en pisciculture et expertise vétérinaire requise	Consultant	25	15	15	15	15
<b>Acquisition de connaissances</b>						
• Étude microbiote à différents stades de vie du saumon	Université Laval	37,5	37,5	37,5	37,5	
• Installation et suivi de thermographes dans la Puyjalon et la Romaine	Hydro-Québec	Suivi HQ	Suivi HQ	Suivi HQ	Suivi HQ	Suivi HQ
• Contingence annuelle, participation de partenariat à des travaux en lien avec le CES	(à déterminer)	100	100	100	100	100
<b>Éducation, sensibilisation et formation</b>						
• Surveillance et suivi du plan de pêche alimentaire au saumon dans la Romaine	Firme privée	115	0	0	0	0
• Assistance du Conseil des Innus d'Ekuanitshit pour le plan de pêche alimentaire	Consultant	15	15	15	15	15
• Activités de communication	Firme privée	25	25	25	25	25
• Autre (ex. porte ouverte, volet jeunesse, événements publics, etc.)	(à déterminer)	20	10	10	10	10
	<b>Total</b>	<b>1 207,5</b>	<b>1 017,5</b>	<b>1 032,5</b>	<b>1 017,5</b>	<b>980,0</b>

<sup>1</sup> Suivi HQ = Activité déjà prévue au programme de suivi d'Hydro-Québec

<sup>2</sup> Précision de l'estimation budgétaire de ± 35 %.